

**Contrat d'engagement à l'AMAP « L'aube des légumes » - produits de boulangerie
du 1er février 2012 au 25 juillet 2012 (26 semaines)**

Le présent contrat vise à assurer l'approvisionnement en produits de boulangerie fournis par la SARL « Nature et Paysans », à des particuliers.

Ne peuvent signer ce contrat que des personnes faisant déjà parti de l'AMAP « L'Aube des légumes », étant à jour de cotisation et ayant signé un contrat d'engagement pour l'approvisionnement en légumes.

– Entre la SARL « Nature et Paysans » (n°SIRET 497.986.000.00014) - 34 grande rue 10290 VILLADIN - 03 25 24 93 32,

– Et :

NOM :

Prénom :

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP, rappelés dans le contrat d'engagement pour l'approvisionnement en légumes.

Type de contrats : Entourer la ou les case(s) correspondant à votre choix :

TYPE DE CONTRAT	Chaque semaine (26)	1 semaine sur 2 (13)
Pain bis	50,70€	25,35€
Pains variés	69€	34,50€
Pizzas	240,50€	120,25€
Autre pain spécial :		

Ce contrat est établi en trois exemplaires : l'original pour l'adhérent, et deux copies, l'une allant à la SARL « Nature et Paysans », et l'autre restant au sein du collectif.

Fait à le

Signature :

de l'adhérent

de la SARL « Nature et Paysans »

d'un membre du collectif

Modalités pratiques :

REGLEMENT : un chèque encaissable le 10 février 2012. (ordre : SARL « Nature et Paysans »)

ou ... chèques encaissables les 10 février, 2012.

DISTRIBUTION : le mercredi de 18h15 à 19h45

au parc des Moulins, rue Guillaume le Bé à Troyes, près du n°5.

Première distribution le 1er février 2012

dernière distribution le 25 juillet 2012

Précisions sur les contrats « pains bis », « pains variés » et « pain spécial ».

Si vous optez pour un contrat « pain bis », vous recevrez un pain bis de 500g à la fréquence choisie.

Si vous optez pour le contrat « pains variés », les pains suivants seront distribués en alternance chaque semaine : pain bis 500g ; pain épautre ; pain aux noix ; pain complet ; pain 4 graines ; pain seigle

Contrat « pain spécial » : Vous pouvez recevoir, chaque semaine ou chaque quinzaine, l'un des pains suivants : pain bis(1,95€), épautre(2,85€), aux noix(3,30€), complet(1,95€), 4 graines(3,10€), seigle(2,90€), Kamut(2,85€), mie(2,90€), brioché().